Vol. XXXII Saint-Boniface, Manitoba, 10 Juin 1903. No. 30

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente.......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR **ANT. GAUVIN, Imprimeur.**

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa présente session d'un acte donnant pouvoir aux applicants de construire et de faire fonctionner des lignes de télégraphe et de téléphone à travers la Puissance du Canada.

Daté à Ottawa ce 27 mars 1903
KIDD & THOMPSON
Avocat des requérants

Nos Affaires Municipales

Dixième seance régulière du 21o Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue Mardi le 26e Jour de Mai 1903.

Présents : Son Honneur le Maire Turenne au fauteuil et messieurs les Conseillers Pelletier, Jean, Cusson, Cinq-Mars, Couture Gédéon, Couture Pierre, Gauvin, Collin.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé. Ensuite lecture est faite des communications suivantes : Pétition de N. Despatis et autres chartiers priant le Conseil d'imposer une licence aux chartiers; F. T. Bagshawe, offrant ses services comme ingénieur à la Ville.

J.H. Hargraves, disant en substance qu'il est prêt à résigner sa position d'ingénieur de la Ville plutôt que d'être le sujet de controverse ou de difficulté dans les assemblées du Conseil. W. F. Lee, demande une avance de $888.00 sur l'égoût de la rue LaVerandrye. Rev. J. A. Gaudry procureur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal trois lettres datées 10 Avril 11 Mai et 19 Mai 1903 relativement à l'achat d'une partie des débentures de la Ville.

Les comptes suivants sont présantés ;

André Parent $2.20 Collin & Co. $5.60 J. B. Côté $27.75 Rôle de Paie No 10 $155.47

Le Secrétaire Trésorier dépose sur la table le nouveau rôle d'évaluation des quartiers Un, Deux et Trois préparé par M. J. B. Côté évaluateur.

Le conseiller Pelletier présente le sixième rapport du Comité des Travaux Publics.

Votre Comité a l'honnerur de recommander :

"Qu'aucune pétition adverse n'ayant été présentée dans les délais voulus à l'encontre des travaux d'amélioration locale que les dits travaux soient exécutés sans retard par travail à la journée sous la direction du Surintendant des Travaux Publics de la Ville.

2o. Que le terrassement de la rue Deschambault soit suspendu pour le présent.

3o. "Que le trottoir annoncé sur le côté sud de l'avenue de la Cathédrale ayant été opposé par pétition suffisamment signée il soit remis à sa construction.

4o. Que le Secrétaire Trésorier reçoive instruction d'annoncer en la manière pourvue par le statut l'intention du Conseil de de faire les ouvrages tels qu'annoncé.

5o. Qu'une pétition ayant été présentée par les propriétaires intéressés demandant l'établissement et l'ouverture d'une ruelle entre les lots des rues Notre-Dame et Dumoulin de la rue du Collège à la rue St Jean Baptiste, le Secretaire Trésorier recoive instruction d'annoncer l'intention du Conseil de faire exécuter cet ouvrage comme amélioration locale y compris l'acquisition des terrains nécessaires à cette fin, le coût total devant être cotisé contre les propriétaires riverains au moyen d'une cotisation égale de tant par pied s'étendant sur une période de dix ans.

6o. Que le département de l'Intérieur ayant accordé la permission de creuser des puits artériens dans la section 20 Township 11, rang 5 ; il soit procédé sans retard à creuser un ou deux puits dans cette région dans le but de s'assurer si on pourrait se procurer un approvisionnement d'eau suffisant pour la Ville.

7o. Que de l'offre John Allan de couper tout le bois de chauffage empilé autour de l'enclos public moyennant la somme de $55.00 ne soit pas acceptée.

8o. Que les travaux suivants soient faits à même les fonds généraux de la Ville savoir :

Relever le niveau du chemin de la rue Masson à son extrémité Est.

Relever le niveau du chemin de la rue LaVerandrye depuis la rue St Jean Baptiste jusqu'à la résidence de Mons Michel Cyr.

Renouveler la traverse à l'entrée de la cour des Révérendes Soeur de la Charité.

Continuer des ponts culverts sur l'avenue Taché à l'intersection des rues de l'Hopital, Berry & Bertrand.

Poser une traverse en madriers à l'intersection de la rue Aulneau avec l'Avenue Provencher.

Enlever les ponts ou culverts sur LaVerandrye entre les rues du Collège et St Joseph.

9o. Qu'une demande formelle soit faite à la Rat Portage Lumber Co., de transporter à la Ville le terrain nécessaire pour continuer les rues St Joseph, du Collège et St John à travers le lot de paroisse No 88.

10o. Que les Cies du C. N. R. et du C. P. R. ayant négligé de faire les travaux requis aux traverses des rues par leurs chemin de fer elles soient notifiées, que la Ville procèdera le 1er de Juin prochain à faire exécuter ces travaux à leurs dépens."

Ce rapport est adopté.

Proposé par le Cons. Pelletier secondé par le Cons. Jean que les lettres de Mess. Hargraves et Bagshawe soient renvoyeés au comité des Travaux Publics. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons Collin que le compte de Mad. J. Marchand $2.00 et celui de Mr. J. B. Côté $27.75 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Cons Cinq-Mars secondé par le Cons Gédéon Couture que les comptes de André Parent $2 20 et Collin & Co. $5.60 soient acceptes payés. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons Collin que l'offre du Rev J. A. Gaudry procureur du Seminaire de Saint-Sulpice d'acheter un certain montant de débentures de la de la Ville soit acceptée aux conditions mentionnées dans sa lettre du 10 Avril dernier savoir; 1o. Au pair 2o. les coupons payables à la Banque d'Hochelaga à Montréal sans aucun frais de collection, 3o. Enfin les frais de transport du capital entièrement à la charge de la Ville et que le Maire et le Secrétaire Trésorier soit autorisés à signer les dites débentures et à transmettre à Montréal le nombre qui sera pris par le dit Seminaire. Agréé.

Le Cons. Cinq-Mars propose la motion suivante :

"Proposé par le Cons. Cinq-Mars secondé par le Cons. Jean que les service de M. Théophane Bertrand ne soit plus requis après le vingt cinq Juin prochain et qu'il soit remplacé par M.....................avec salaire de quatre-vingt piastres par mois.

Le Cons. Jean déclare ne pas seconder la motion, qui est aussi déclarée hors d'ordre par Son Honneur le Maire pour la raison que le Secretaire Trésorier ayant été engagé par règlement ne peut être démis et remplacé par une simple motion.

Proposé par le Cons. Cusson secondé par le Cons. Collin.

"Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé d'écrire à M. François Charles Laberge, ingénieur civil de Montréal, lui demandant s'il peut venir faire l'examen de notre aquaduc projeté et que pour cela se rendre sur les lieux en profitant de l'excursion du mois de Juin, et qu'il soit demandé à ce Monsieur à quelles conditions il poura se charger de faire nos plans e devis." Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier secondé par le Cons. Jean que la la demande de M. W. F. Lee soit accordée et qu'un chèque soit émis en sa faveur au montant de $888 00 à compte de l'égout de la rue LaVerandrye suivant le certificat de l'Ingénieur. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier secondé par le Cons. Jean que le rôle de Paie No 10 au montant de $155.47 soit accepter et payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Collin secondé par le Cons. Cusson que le compte du Journal "Le Manitoba" soit renvoyé au comité des finances. Agéé.

Proposé par le Cons. Jean secondé par le Cons. Pelletier que le Cons. Gauvin soit continué dans ses fonctions de pro-maire jusqu'au 30 Juin prochain. Agréé.

Le Cons. Gauvin présente le règlement No. 215 pour amender les réglement 199 et 200 et en propose la première lecture. Ce réglement est ensuite lu une seconde fois adopté en comité général lu une troisième fois et passé sous son titre.

Le Cons. Collin présente le

(*Suite à la 4ième page*)

Le Manitoba.

Mercredi 10 Juin 1903

Attaques Deloyales

L'*Echo* s'attaque à M. Roblin avec une canaillerie caractéristique!

Il range M. Roblin contre nous parceque, en 1890, celui-ci aurait voté contre une résolution de M. Prendergast affirmant nos droits.

C'est abuser étrangement du peu d'expérience que possède la généralité de la population.

La résolution de M. Prendergast était un amendement à l'adresse en réponse au discours du trône. Or, en Angleterre aussi bien qu'au Canada, il est d'usage depuis un grand nombre d'années de ne point proposer d'amendement à cette adresse. On est convenu de l'adopter simplement à l'unanimité, après discussion, mais sans vote. La minorité, à cette occasion, ne crut pas devoir se conformer à cette coutume parlementaire. Elle présenta un amendement. Le gouvernement et quelques députés firent valoir la coutume et engagèrent les députés de la minorité à formuler leurs objections plus tard, quand la mesure concernant les écoles viendrait devant les chambres. M. Greenway alla jusqu'à mettre en doute la régularité du procédé. La minorité ne voulut point entendre ces raisons. Il fallut voter. Mais ce vote fut plutôt une expression d'opinion sur une question de procédure parlementaire que sur la question scolaire elle-même. M. Fisher, qui nous était pourtant favorable, comme on le sait, vota contre cet amendement. M. Roblin aussi; M. Greenway également.

Nous n'entendons ici ni blâmer ni approuver—Nous racontons simplement ce qui s'est passé, en indiquant la porté vraie de ce vote.

La discussion roula presque tout entière sur la plus ou moins grande convenance qu'il y avait à proposer cet amendement à ce moment. On disait: vous ne connaissez pas encore la mesure qui va venir; attendez de la connaître avant de la désapprouver. Votons l'adresse, et puis nous verrons. La question s'est donc trouvée réduite alors à une simple divergence d'opinion sur l'opportunité de se départir d'une tradition parlementaire ou l'observer. C'était une question de procédure, et non une question de principe.

Or, maître d'Hellencourt, qui s'y entend en procédure parlementaire comme un éléphant en littérature, mais qui est habile à transformer en crime le plus simple incident, et qui n'a ni le jugement ni l'honnêteté qu'il faut pour s'abstenir d'une canaillerie, maître d'Hellencourt présente ce vote sous un jour faux et en tire un acte d'accusation des plus injustes contre un premier ministre qui s'est montré pour nous pleine d'égards et aussi sympathique que le lui permet la loi que M. Greenway lui a laissée en héritage.

C'est absurde autant que déloyal! C'est déformer la vérité et le sens exact du vote du 5 février 1890.

Il en sera puni. On ne vitupère pas ainsi les hommes publics en vain. La bonne foi doit avoir son jour d'éclatante victoire.

***

Ceci n'est pas le seul cas où la mauvaise foi de l'*Echo* se manifeste.

Il accuse M. Roblin de s'être prononcé contre nous en 1890. Pour donner de la vraisemblance à son imputation, il extrait *un seul* des paragraphes d'une résolution qui en contient plusieurs. Dans ces autres paragraphes sont affirmés nos droits de la façon la plus claire et la résolution finit par déclarer qu'avant de passer cette loi scolaire il conviendrait plutôt de demander au parlement impérial un amendement à la constitution déterminant clairement la juridiction de la législature en cette matière.

Il est clair que ceux qui ont rédigé cette résolution voulaient tuer la loi, car, jamais en Angleterre l'on n'aurait consenti à passer des amendements à notre constitution. En somme c'était l'un des moyens les plus sûrs de se débarrasser de cette question. Et pour arriver à ce résultat, il n'est pas étonnant que l'auteur de la résolution ait cherché à la rendre acceptable au gouvernement et à ses partisans en y insérant une clause propre à leur faire croire qu'elle favoriserait leurs idées. Mais si on relit toute la résolution, on voit qu'elle est une reconnaissance des droits de la minorité, reconnaissance très formelle et très sympathique. Si cette résolution avait été adoptée, l'action du gouvernement était contrecarrée, nous gagnions du temps, la victoire finale nous restait.

La preuve que était là la pensée de M. Roblin, c'est que en troisième lecture, il vota carrément contre la loi.

Après les différents votes qui avaient été pris sur ce *Bill*, il devenait évident que le seul moyen de battre la mesure, c'était de détourner l'attention de la question principale pour l'aiguiller vers d'autres questions dont la solution soulèverait assez de difficultés, prendrait assez de temps, pour amener en fin de compte, la défaite de la mesure même.

Nous ne nous étonnons point que les représentants de la minorité n'aient pas cru devoir se rallier alors à cette tactique. Mais attaquer aujourd'hui ceux qui ont voulu par là servir notre cause, c'est une atroce injustice.

Et puis, si l'on veut faire tant de cas de ce vote de M. Roblin, il faut voir aussi l'action et les votes de M. Greenway. Or, M. Greenway ne s'est pas contenté d'une affirmation platonique de l'utilité des écoles publiques, mais il a mis la hache dans nos institutions et les a brisées!

Puis encore, nous devons nous rappeler que M. Greenway n'a jamais cessé de nous persécuter depuis; toujours il a fait exécuter sa loi avec rigueur, et aujourd'hui s'il revient au pouvoir, il suivra encore cette politique désastreuse.

D'une autre part voyons ce qu'a fait M. Roblin depuis. Sans cesse il s'est montré sympathique à notre cause et depuis qu'il est au pouvoir il administre la loi avec générosité. Est-ce qu'une pareille conduite, longue de près de quinze ans, ne doit compter pour rien. Est-ce que nous ne devons rien à cet homme qui pendant un si grand nombre d'années nous a constamment traités avec toute la justice compatible avec ses devoirs?

Ce serait de l'ingratitude que de l'abandonner pour retourner à notre persécuteur!

L'*Echo* peut en prendre son parti: les électeurs catholiques et les amis de la justice, de toutes races, ne se laisseront pas duper par ses arguments obliques, par ses histoires controuvées, ni par ses interprétations fausses des documents parlementaires.

UN BON CONSEIL

Un conseil donné à temps vaut souvent une fortune. Si quelqu'un de votre entourage se trouve atteint de rhume, toux, grippe ou bronchite, faites-lui prendre du BAUME RHUMAL, il est infaillible, procure un soulagement très appréciable suivi de la guérison à bref délai.

LES SCRIP DES METIS

Les Métis, réunis en grand nombre à Saint-Vital samedi soir, ont décidé de s'adresser à Ottawa encore une fois pour demander au gouvernement d'accorder des scrip aux enfants métis du Manitoba et du Nord-Ouest qui ont été refusés sans raison valable ou oubliés par les précédentes commissions.

Nous approuvons ce mouvements et nous espérons que cette fois Ottawa ne refusera pas d'accomplir un acte de réparation. C'est en vue d'aider la population métisse à avoir justice que M. LaRivière a demandé au gouvernement un rapport complet sur les commissions passées.

Les Métis ont été victimes d'injustices et il est temps qu'on y remédie. Ceux qui avaient droit à des scrip et n'en ont pas en doivent les avoir.

SUPERIEUR A TOUS

Dans les affections persistantes de poitrine, comme dans le traitement des bronchites chroniques, le BAUME RHUMAL est recommandé comme supérieur à tous les remèdes existants.

Le Premier Coup de Canon

Une assemblée politique a eu lieu à Norwood lundi soir.

Il y a eu rencontre des deux candidats, M. Joseph Bernier, M. P. P., et M. Horace Chevrier. L'hon M. Roblin, le premier-ministre de la province, était aussi présent et a prononcé un discours mémorable.

C'est le premier coup de canon de la campagne.

Elle sera émotionnante pour quelques-uns, la campagne, si on entend dans l'autre camp la continuer comme on l'a commencée.

M. Chevrier a appris à ses dépens qu'il vaut toujours mieux dire honnêtement la vérité.

Le candidat de M. Greenway et ses amis faisaient récemment une réunion politique à Norwood.

M. Bernier n'avait pas été invité à cette réunion.

Pourquoi? Pourquoi??

En son absence on a insinué qu'il avait tenu vis-à-vis les Anglais certains propos désobligeants.

Et c'était faux!

En son absence, on a aussi affirmé en termes formels qu'il avait laissé passer en Chambre un acte amendant la charte de la Norwood Bridge Company de manière à léser les intérêts de ce prospère et florissant village.

Et c'était encore faux!

M. Bernier, statuts en mains, a prouvé, lundi soir, que l'acte en question avait été passé en 1895.

M. Chevrier, acculé au pied du mur, a voulu biaiser, atermoyer et finasser; mais on lui a rivé son clou quand même; on lui a fait avaler sa carotte toute ronde, de la queue à la pointe. Lui et ses amis passent aujourd'hui avec raison à Norwood pour avoir délibérément calomnié M. Bernier.

Qui sème le vent récolte la tempête!

La prétendue indépendance de M. Chevrier a aussi volé en éclats sous la parole puissante, éloquente, remplie d'autorité, convaincante du premier-ministre.

M. Chevrier cherche, par de feintes attitudes de neutralité, à capter des votes dans les deux partis: il se tient sur la clôture.

M. Roblin l'a prestement déniché de son perchoir et lui a arraché, mot par mot, une complète profession de foi en Greenway. Comme M. Chevrier hésitait à se déclarer carrément pour M. Greenway, M. Roblin lui a demandé s'il avait honte de Greenway.

Non, répondit le candidat, forcé de s'exécuter; je n'ai pas honte de M. Greenway! Sur une autre question du premier-ministre, M. Chevrier a admis que sur une motion de non-confiance en Chambre, à l'heure actuelle, il voterait pour M. Greenway contre M. Roblin.

Electeurs, du comté de Saint-Boniface, entendez M. Chevrier: il déclare QU'IL N'A PAS HONTE DE GREENWAY.

Eh bien, M. Chevrier, honte à vous! Si vous n'avez pas honte de Greenway, nous, nous avons honte de vous. Vous êtes un canadien dégénéré.

Cette assemblée a été rude pour M. Chevrier. Pris en flagrant délit de mensonge et de fourberie il a passé un mauvais quart-d'heure. A certains moment, il était tout en nage: il était beau à voir, cuisant ainsi dans son jus!

Le grand mamamouchi Fournier avait, de son côté, une valise aussi grosse que lui, contenant paraît-il des documents qui devaient pulvériser M. Bernier.

Nous n'avons rien vu!

Nous n'avons rien entendu!

La valise est encore un emblème de mystère. Y avait-il là dedans des documents, des cigares ou un *gattling gun*?

Nous prions nos adversaires du haut et bas de l'échelle, de bien se mettre dans la tête que nous prenons note de toutes les faussetés qu'on promène de porte en porte sur le compte de M. Bernier.

Tout cela verra la lumière, pour l'humiliation de certains messieurs qui se prétendent de hautes personnalités et en ce moment qui font pourtant le métier de bien petits personnages.

La lutte ne se fera pas sur des malhonnêtetés et des valises fermées, on peut se le tenir pour dit!

INTERROGEZ-LES

Interrogez qui vous voudrez. Tous ceux qui ayant toussé on fait usage du BAUME RHUMAL vous diront qu'ils ont été guéris promptement et radicalement à peu de frais. Partout 25 la bouteille.

MGR L'ARCHEVEQUE

Mgr. l'Archevêque, accompagné de M. l'abbé Béliveau, son secrétaire, des RR. PP. Mirault et Rockliffe, est parti pour Montréal, la semaine dernière. Sa Grandeur assistera au cinquantième anniversaire de la fondation du collège de Nicolet et à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, le 24 juin. On dévoilera, à Montréal, le 24 juin prochain, une statue de Mgr. Bourget, le grand évêque de sainte et toujours vénérée mémoire.

Notes Politiques

L'*Echo* se plaît à dénoncer comme une comédie l'action de l'électorat de Saint-Boniface en 1900.

C'est une comédie qui n'a toujours pas fait crever de rire les patrons de l'*Echo* et l'*Echo* lui-même

Mais au fait, que veut-il dire?

N'est-il pas au vu et su de tout le monde que le résultat de cette élection nous a valu la bienveillance du gouvernement! N'est-il pas de notoriété publique que le comté de Saint-Boniface a reçu des faveurs signalées, grâce à l'influence et au travail de son député.

Est-ce parce que la loi scolaire de 1890 ne serait pas encore rappelée que l'*Echo* se croirait autorisé à parler sur ce ton!

Mais voyons! Ces gens-là ont-ils seulement une parcelle de sens commun dans leur coco!

Pendant près de quinze ans ils se sont appliqués, avec autant d'ardeur que de mauvaise foi, à détruire nos institutions, nos écoles, nos droits et la constitution.

Et ils voudraient que le député de Saint-Boniface, auquel ils font autant de difficultés qu'il leur est possible, ils voudraient que le député de Saint-Boniface eut, en l'espace de trente mois, rélevé toutes les ruines qu'ils ont accumulées, réparé toutes leurs bévues!

Allons-donc!

Et de quel droit parlez-vous ainsi? de quel droit réclamez-vous?

Mais vous êtes sans cesse à dire qu'il ne faut pas parler de cela, qu'il suffit d'y penser.!

Eh bien, pensez, profonds esprits, pensez pendant que nous travaillerons.

Au moins ne venez donc pas nous nuire

***

Ah! Ah! maître d'Hellencourt est de fort mauvaise humeur, paraît-il. "Il en *cuira*, dit-il, à ceux qui ramèneront la question scolaire dans l'arène politique."

Tout doux, sieur.

Qui donc l'a mise dans l'arène politique cette question?

C'est M. Greenway, tout le monde le sait. C'est votre chef qui a détruit nos écoles par sa loi de 1890. C'était de la politique. Quoi d'étonnant que nous le suivions là.

Et vous, son petit truchement, vous vous faites son complice et vous trahissez notre honneur national—nous ne vous parlons pas d'autre chose, car nous savons que vous ne tenez pas au reste—en voulant enterrer à tout jamais cette question.

***

Il est instructif, ce petit article de l'*Echo*. Son chef Greenway a fait des ruines de nos écoles catholiques. Le sieur d'Hellencourt ne veut pas qu'on tente de les relever. Restez dans vos débris, nous crie-t-il, ou bien *il vous en cuira*.

N'est-ce pas le pendant de sa fameuse formule de l'autre jour: *Y penser toujours, mais n'en jamais parler*.

C'est-à-dire, qu'il ne faut jamais parler des méfaits de M. Greenway à notre égard.

***

Toujours d'après cet article, c'est une agitation malsaine que de réclamer nos droits!—Mais ce qui est très propre, aux yeux du sieur d'Hellencourt, c'est de les enterrer.

Voyez vous ça, l'outrecuidant rédacteur de l'*Echo* nous disant de nous taire quand l'Encyclique et les autorités religieuses nous disent de réclamer!

***

Il nous en cuira, dites-vous, maître d'Hellencourt!

Prenez garde, il pourra vous en cuire davantage!

Nous n'avons pas encore épuisé toutes nos munitions à votre égard!

Notes Politiques

Peut-on imaginer quelque chose de plus insolent et de plus ridicule que ce d'Hellencourt—qui n'a ici aucun intérêt—trépignant, frappant du pied et voulant imposer sa volonté à tout le monde! Taisez-vous nous crie-t il toujours!

Electeurs honorables et catholiques, allez-vous vous en laisser imposant par ce tyran au petit pied! Allez-vous vous mettre à la merci de cet individu!

***

C'est notre malheur à nous de permettre à des gens de cette espèce de s'infiltrer parmi nous avec leurs idées de sectaires, opposés à tout ce qui tient à nos traditions religieuses ou nationales. Ils sèment parmi nous la discorde, répandent la calomnie, se font meneurs politiques—Et nous les écoutons trop!

Ils ne sont pas des nôtres! comment pouvez-nous croire qu'ils nous veulent du bien, à nous et à nos institutions.

Voyons! Pouvons-nous dire que M. Greenway nous veut du bien, lui qui nous persécute depuis bientôt quinze ans! Mais alors, ceux qui se font ses acolytes ne peuvent non plus être nos amis sincères. Quand ils le disent, il est évident qu'ils mentent. Ils doivent, comme lui, subir notre réprobation.

***

Et le comble de l'insolence, c'est quand il nous parle des "menées de politiciens sans scrupules" dont l'action serait fatale, Politiciens sans scrupules vous-mêmes! Qui donc nous a fait des promesses et les a ensuite violées effrontément!

N'est-ce par M. Greenway?

Qui donc nous a bâclé un pseudo-règlement plein d'astuce, où nos droits sont niés, et que cependant l'on veut nous présenter comme une réparation et un instrument de paix?

N'est-ce pas encore M. Greenway, ne sont-ce pas tous ses amis, y compris l'*Echo*?

Qui donc cherche à nous faire avaler cette couleuvre?

Qui donc a détruit parmi nous l'harmonie qui existait au début de la lutte?

Qui donc a cherché et cherche encore, par le mensonge, par les fausses représentations, par la calomnie, par toute espèce de propos obliques, à nous river à un ordre de choses qui marquerait une époque de déchéance pour nous?

Mais ce sont justement ces audacieux personnages, hypocrites et outrecuidants, qui accusent les autres pour faire oublier leurs propres manœuvres, manœuvres de politiciens sans scrupules, funestes, et qu'il faut combattre sans rémission.

EN TOUT AGE

Les hommes et les femmes de tout âge, qui sont faibles et épuisées retrouveront dans les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard la force et la vigueur. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

EN VISITE

Mde M. A. Girard, veuve de feu l'hon sénateur Girard, est en visite à Saint-Boniface, l'hôtesse de M. et Mde Joseph Lecomte. Madame Girard sera ici une couple de mois.

Union Metisse Saint-Joseph

A la dernière assemblée de l'Association Saint-Joseph, il a été décidé que la fête nationale des Métis serait célébrée le 8 juillet prochain.

Il y aura une assemblée générale de l'association dimanche le 21 courant, à 4 heures p. m., à la résidence de M. Louis Lavallée.

Tous sont invités.

POUR GUERIR UN RHUME EN UN JOUR

Prenez les Tablettes Laxatives Bromo Quinine. Tous les pharmaciens remboursent l'argent quand il n'y a pas guérison. On trouve la signature de E. W. Grove sur chaque boite. 25c.



EMPLOYEZ PENDANT QUATORZE ANS AVEC BONS RESULTATS.

721 E. 164 St., New York, Sept. 8 1902
DR. B. J. KENDALL CO.,

Messieurs, j'ai employé pendant quatorze ans sur mes chevaux la cure des Eparvins et j'ai à chaque fois obtenu de bons résultats. J'ai aussi un de vos livres, que j'ai trouvé très utile, si vous avez une édition récente du "Traité sur le cheval et ses maladies s'il vous plait, faites m'en parvenir un. Bien respectueusement

B. F. FRISBIE.

C'est un remède absolu pour les Eparvins, les esquilles, courbatures, durillons etc; enlève le mal et fait disparaître toute cicatrice. Prix $1.00 six pour $5.00 comme liniment pour une famille, il est sans égale. Demandez à votre pharmacien le KENDALL'S SPAVIN CURE; aussi "A Treatise on the Horse," livre gratuit notre addresse.

DR. B. J. KENDALL, ENOSBURG FALLS VT.

EN FRANCE

Extrait d'une lettre adressée par le Prieur des Chartreux à M. Combes le persécuteur des congrégation religieuses:

Mon double caractère de prêtre et de religieux m'autorise incontestablement à vous écrivez afin de vous arrêter, s'il vous reste encore quelque vestige de prudence, dans la guerre odieuse et inutile que vous menez contre l'Eglise de Dieu.

Donc, sur votre pressante invitation, et sur la production d'un document dont vous ne deviez pas, ce semble, ignorer la fausseté manifeste, une Chambre française a condamné l'ordre dont Notre Seigneur m'a établi le chef.

Je ne puis accepter sette sentence injuste: je ne l'accepte pas; et malgré mon pardon sincère, j'en demande la revision, selon mon droit et mon devoir, par le tribunal infaillible de Celui qui est constitué notre juge souverain!

En conséquence, — prêtez une attention particulière à mes paroles, Monsieur le président du Conseil et ne vous hâtez ni d'en sourire ni de me considérer comme un revenant d'un autre âge, — en conséquence vous viendrez avec moi devant ce tribunal de Dieu.

Là, plus de chantage, plus d'artifices d'éloquence, plus d'effets de tribune, plus de manoeuvres parlementaires; plus de faux documents, ni de majorité complaisante; mais un juge juste et puissant, et une sentence sans appel, contre laquelle ni vous ni moi, ne pourrons élever de protestation!

A bientôt, Monsieur le président du Conseil! Je ne suis plus jeune et vous avez un pied dans la tombe.

Préparez-vous, car la confrontation que je vous annonce vous réserve des émotions inattendues.

Et pour cette heure solennelle, comptez plus sur une conversion sincère et une sérieuse pénitence que sur les sophismes qui ménagent vos triomphes passagers.

Et comme mon devoir est de rendre le bien pour le mal, je vais prier: ou, pour mieux dire, nous, les Chartreux dont vous avez décrété la mort, nous allons continuer de prier le Dieu des miséricordes que vous persécutez si étrangement dans ses serviteurs, afin qu'il vous accorde le repentir et la grâce des réparations salutaires.

Je suis, Monsieur le président du Conseil, votre très humble serviteur.

F. MICHEL,
Prieur des Chartreux.

DYSPEPSIE CHEZ LES FEMMES





Mme E. B. Bradshaw, de Guthrie, Okla., guérie d'un cas sérieux de dyspepsie par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Un grand nombre de femmes souffrent d'une sorte d'indigestion ou dyspepsie qui ne semble pouvoir se guérir au traitement médical ordinaire. Quoique les symptômes paraissent les mêmes que ceux d'une indigestion ordinaire, les remèdes généralement prescrits ne semblent soulager aucunement le malade.

Mme Pinkham dit que cette sorte de dyspepsie est causée par un dérangement des organes féminins, et qui, quoiqu'elle ressemble à une indigestion ordinaire, ne peut être soulagée sans avoir un remède qui agit non-seulement sur l'estomac mais un tonique qui agit sur ces organes.

Des milliers de témoignages prouvent qu'aucun remède outre que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham ne peut refaire l'organisme féminin.

Mme Pinkham donne ses conseils aux femmes gratuitement. Adressez, Lynn, Mass.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. J. P. O. Allaire est à se faire construire une maison sur la rue du collège.

—Il y aura dimanche, à 2 h. p. m. assemblée de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface à l'Hotel de Ville.

—Dimanche prochain procession du Très Saint Sacrement par les rues Taché, Dumoulin, Collège et Masson.

—Nous commençons aujourd'hui en 4ème page la publication d'une jolie nouvelle intitulée: Un professeur intéressant.

—M. Eugène Lavery, autrefois de Saint-Boniface, et aujourd'hui de Sunbury, B. C., a acheté à ce dernier endroit une terre de 50 arpents qu'il a payée la jolie somme de $5000.00.

—Perdu, un pardessus, depuis l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface à la rue Lemoine en passant par la rue Montcalm; une récompense sera donné à celui qui le retournera au chef de Police de Saint-Boniface.

—M. Louis Lafranchise d'Ottawa, autrefois de Saint-Boniface, était de passage hier dans notre ville, en route pour la Colombie Anglaise, où il va surveiller des travaux d'édifices publics pour le gouvernement fédéral.

—Saint-Boniface est tout rempli d'activité. On bâtit et on répare un peu partout. L'Ecole Normale et les maisons de M. Lamontagne au centre de la ville, des trottoirs ailleurs, de nouvelles rues ouvertes, on dirait un réveil. Tant mieux.

MAISONS A VENDRE A Saint-Boniface

3 cottages, 4 chambres, Prix $800.00 chacun. 1 autre maison de 6 chambres. Prix $12.00

THEO BERTRAND.
TOWN HALL.

BY RAIL, ... LAKE, WAGHORN'S GUIDE

J.A. CUSSON.

ENTREPRENEUR

PLANS ET SPECIFICATIONS FOURNIS SUR COMMANDE

OUVRAGES GARANTIS

REFERENCES DONNÉES SUR DEMANDE

Ayant construit plusieurs belles résidences à St-Boniface et aux alentours il sera de votre intérêt de vous informer de mes prix.

Atelier coin des Rues St-Joseph et Provencher.

Residence Rue Desautels St-Boniface
B. P. 164

Ville de Saint-Boniface

OUVERTURE DE RUELLE

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

Ouverture d'une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots des rues Notre Dame et Dumoulin depuis la rue du Collège jusqu'à la rue Saint Jean Baptiste. Coût approximatif $1046.00.

L'estimation ci-dessus comprend la compensation a être accordée aux propriétaires pour le terrain exproprié ainsi que les frais de terrassement et autre frais à encourir pour l'ouverture de cette ruelle.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés aboutissant sur la dite ruelle respectivement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en dix années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, la majorité des propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux comme susdit, acquérir les terrains et prendre toutes autres mesures nécessaires et prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 31 mai 1903.

(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

GOLLMAR ET FRERES ONT UNE MERVEILLE A VOUS MONTRER.

Un hippopotame énorme, valant **$20,000.**

Cet hippopotame a été capturé sur les bords du Nil; c'est un monstre, d'une hauteur et d'une taille demesurées, portant mâchoires massives, et une bouche capable d'avaler un homme. Huit personnes ont péri en contribuant à captiver ce gigantesque animal. Une fortune a été dépensée pour capturer ce monstre et le transporter des bords du Nil à notre cirque. On pourra voir cet hippopotame chaque après midi et chaque soir; qu'on ne perde pas cette occasion de voir un protige; la race de ces animaux s'en va rapidement.

Chaque soir, beau temps mauvais, il y aura parade à 10 heures a.m., dans les rues de Winnipeg; ménagerie, gladiateurs romains, cinq fanfares, jockeys, bouffons, cavaliers etc.

A deux heures et à 8 heures, représentations aux tentes de cirque. Portes ouvertes 1 heure de l'après midi et à 7 heures, le soir.

NAISSANCES

En cette ville le 6 courant, Madame N Despetis, un fils.

A L'Enclos

Une vache rouge avec une petite clochette au cou et une corde à la tête Mise à l'enclos le 5 juin courant, sera mise en vente à l'enchère le 5 juillet à 2 hrs p. m. à l'enclos public en arrière de l'Hotel de Ville.

LIG. GAGNÉ.
Gardien d'Enclos.

Saint-Boniface 10 juin 1903.

J. P. Raleigh,

D.D.S.—DENTISTE.

No. 536½, Rue Main, Winnipeg.

BLOC CHRISTIE,

Coin des rues Main et James.

La population française sera toujours certaine d'avoir satisfaction en allant chez M. le Dr Raleigh. Ouvrage garanti

N'oubliez pas la place:—

536½, Rue Main, Winnipeg.



Ville De Saint-Boniface.

TERRASSEMENT DE RUE ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir.

TERRASSEMENT

Terrassement de la moitié sud de l'avenue Provencher de la rue Laflèche à la rue Archibald; Coût approximatif $90.00.

TROTTOIRS

1o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le coté sud de la rue Notre Dame, depuis la rue du Collège à la rue Thibault; coût approximatif $450.00.

2o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Kittson, depuis la rue St Joseph à la rue du Collège; coût approximatif $250.00.

3o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté Est de la rue St Joseph, depuis la rue Marion à la rue Goulet; coût approximatif $110.00.

4o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté Ouest de la rue Archibald, depuis l'Avenue Provencher jusqu'à la rue Tissot; coût approximatif $90.00.

5o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté ouest de la rue St Jean Baptiste, de l'Avenue Provencher à la rue Notre-Dame, coût approximatif $225

6o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté sud de l'Avenue Provencher, depuis la rue des Meurons jusqu'au pont de la Seine; coût approximatif $225.00.

7o. Un trottoir en madrier, de 6 pieds de largeur, sur le côté sud de l'Avenue Provencher, depuis la Laflèche à la rue Archibald; coût approximatif $250.00.

8o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue de l'Hôpital sur trente sa longueur; coût approximatif $536.00.

9o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté Nord de l'Avenue de la Cathédrale depuis la rue des Meurons jusqu'à la rue Aulneau; coût approximatif $595.00.

10o. Un trottoir en madrier, de 4 pieds de largeur, sur le côté Est de la rue Aulneau, depuis l'Avenue de la Cathédrale jusqu'à l'avenue Hamel; coût approximatif $195.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs, et sur les deux côtés de la rue où sera fait le dit terrassement pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis la majorité des propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif ci-dessus mentionné, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-cidessus.

St. Boniface, 1er. juin 1903.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

HOTEL IROQUOIS

EN FACE DE L'HOTEL DE VILLE, WINNIPEG

M. LOUIS CARDINAL, PROP.

M. Louis Cardinal, autrefois du Portage du Rat, a le plaisir d'annoncer au public français qu'il a acheté cet hôtel; et le public voyageur y trouvera tout le confort désirable. Pension de première classe, Prix modéré. Liqueurs et cigars de choix

UNE VISITE EST SOLLICITEE;

LOUIS CARDINAL Prop

Vetements Pour Dames.

Un ouvrage parfait, de goût, et de recherche est assuré aux clientes qui iront voir le salon de Mde E. Powers. Mde Powers vient de recevoir un assortiment de modèles et d'étoffes de toutes sortes pour tous genres. Il y a aussi ce magasin des manteaux exquis, délicats et riches Qualités supérieures.

Marchandises de Printemps

Modèles de New-York, comprenant les fameux chapeaux de Gage.

NEW-YORK NOVELTY STORE

Edifice Y. M. C. A. Avenue du Portage
Lingerie, fine, Ouvrage de toutes sortes
Matinees.

WAGHORN'S GUIDE ON TRAINS AT BOOKSTORES 5c

GUILBAULT & CIE

—IMPORTATEURS DE—

Quincaillerie, Ferblanterie, Huile, Peinture, Harnais, etc., etc.

Assortiment considérable de

Poëles et Ustensiles de Cuisine.

A VENDRE

AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

Gréement de beurreries et de fromageries.

Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE

BOITE DE POSTE, 147. - - - TELEPHONE, 604.

13-3-01

Librairies Keroack

D. Keroack.	M. E. Keroack.
RUE DUMOULIN,	COIN DES RUES MAIN ET WATER. En face de l'Hôtel Manitoba.
Saint-Boniface.	*Winnipeg.*

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise; papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés.

CARSLEY & CO.

344 RUE MAIN

CHAMBRAYS un très beau choix de ces chambrays, pour robes d'enfants, blouses ou costumes, couleurs unies, ou rayées, a 15c. et 20c. la verge.

TOILES pour blouses ou costumes, cinq différentes couleurs, unies ou rayées, a 17c le verge.

GALATEA Pour costumes d'enfants couleurs guaranties à 15c. 20c. et 25c.

MOUSSELINES de couleurs valant 15c la verge, votre choix dans 25c. pièces pour 10c. la verge.

Grenadines noires et blanches, à 30c, 50c, 28 pouces de large, et 75c, et 85c la verge 40 pouces de large.

Coupons de tweed pour jupes, valant $1.25 à $1.50 la verge, réduits à 75c en coupons.

CARSLEY & CO.

344 RUE MAIN

C. A. GAREAU

A ouvert magasin au coin la rue Logan et Main avec un fort stock de hardes faites et mercerie ainsi que fourrures pour Dames et Messieurs.

Une visite des amis et clients est sollicitée ainsi que du public en général.

VENEZ EN FOULE

A L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR

C. A. GAREAU

Coin des Rue Main et Logan



Allaire & Bleau

AVENUE TACHE - - SAINT-BONIFACE

Vous trouverez à notre établissement une ligne complète de Quincailleries, Ferronnerie, Ferblanteries, Granites, Blanc Emaillé Peinture, préparées, Vernis de toute sortes, Blanc de Plomb, Huiles à peinture, Huile de Charbon, Huiles à machine, Poêles à Cuisine, Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, outils de ferme, Harnais double et simple.

Broche barbelé. A des prix défiant toute compétition, au comptant seulement.

Ferblantier attaché à l'établissement; montage de Poêles et posage de Fournaise à air chaud.

AGENTS D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

AGENTS POUR LA FAMEUSE MACHINE A ÉCRÉMER LA NATIONALE

La meilleure,
La plus simple,
La moins dispendieuse,
La plus facile a operer.

Allaire & Bleau

Saint-Boniface

Nos Affaires Municipales

(Suite de la 1ere page)

règlement No 216 et en propose la première lecture. Ce règlement est ensuite lu une seconde fois adopté en comité général lu une troisième fois et passé sous son titre savoir: "Règlement No. 216 de la Ville de Saint-Boniface pour amender le réglement No. 29 concernant la santé."

Le Cons. Collin présente le règlement No. 217 de la Ville de Saint-Boniface amendant le Règlement No. 124 concernant les licences.

Ce règlement subit ses première et deuxième lectures, est adopté en comité général lu une troisième fois et passé sous son titre.

Chronique de la Province

SAINT-NORBERT.

Nous regrettons d'apprendre que M. Joseph Gosselin vient de perdre son épouse, décédée la semaine dernière. Elle était la fille de M. André Neault; elle laisse neuf enfants. Nous prions la famille de vouloir bien croire à la part que nous prenons à son deuil.

LORETTE

La St. Jean Baptiste à Lorette.—La célébration de notre fête nationale à Lorette sera chômée mardi le 16 de ce mois. Il y aura différents amusements et concours auxquels nous invitons de prendre part nos amis des paroisses environnantes. Tous seront les bienvenus.

PIGEON LAKE.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous demander la publication, dans votre intéressant journal "Le Manitoba" de quelques nouvelles glanées ici:

—Après un printemps si propice aux travaux des champs, une pluie bienfaisante, providentielle même, nous jouissons maintenant, d'une température exceptionnellement belle et agréable; le temps, si beau et bon pour le grain, semble vouloir faire comprendre au cultivateur qu'il avait raison d'ajouter foi aux promesses de succès et de prospérité du printemps.

- MM. Joseph Forget et Napoléon Thibert, de Pigeon Lake, sont partis pour quelques jours à Winnipeg.

—Au cours d'une discussion avec votre correspondant sur le budget, celui-ci a émis l'idée que si les débats sur le budget du Parlement Anglais duraient aussi longtemps que les nôtres en proportion de l'argent qu'il manie, on ne finirait pas dans l'année; et le Chancelier serait obligé d'ajourner les débats pour lui permettre de présenter son budget l'année suivante.

—On se demande ici, si un commissaire d'école, dans un arrondissement catholique, catholique lui-même, doit d'abord pour son âme, mais pour le bon exemple et l'édification des gens, des enfants, etc., etc., doit, dis-je, faire ses pâques?

Monsieur le Rédacteur merci et au revoir.

J. T. E. JACOTEL.

STE ANNE DES CHÊNES

Dimanche dernier j'ai eu le plaisir d'assister à une séance donnée au couvent de Ste Anne par les garçons de cette école. Cette soirée, préparée à l'occasion du 35 anniversaire de prêtrise de leur bon curé le Rév. M. Giroux, fait vraiment honneur au bon vouloir et au talent des jeunes élèves de cette maison. C'était la première fois, m'a-t-on dit, qu'une séance était donnée exclusivement par les garçons; aussi fallait voir l'entrain de tous ces bambins et l'enthousiasme des plus grands, qui tenaient à l'honneur des "garçons" et voulaient que leur pièce fut aussi bien jouée que celle des "filles" comme ils me dirent à la sortie de la salle. J'ai compris qu'ils voulaient faire allusion à la grande séance dramatique et musicale donnée par les jeunes demoiselles du couvent au mois de février dernier. Ont-ils réussi? Tout de même je félicite mes petits amis de tout mon cœur, et j'espère pouvoir encore aller les applaudir l'an prochain. Je signalerai MM. Ernest Hébert, J. B. Duhamel, J. B. Jolicœur, Denis Desautels et Andrew Benoit qui ont interprété leurs rôles d'une manière si naturelle et si parfaite, qu'ils nous ont fait bien rire tout en nous donnant parfois une leçon pratique.

Le nouveau drapeau fut salué, applaudi et chanté avec enthousiasme.

Etaient présents MM. R. Giroux, curé de Ste Anne, J. Dufresne curé de Lorette, A. Giroux, curé de LaBroquerie et A. Defoy, vicaire. Bon nombre de paroissiens et quelques personnes de l'extérieur entre autres M. J. B. Lauzon

Voici le programme:

Entrée: Marche; Chant patriotique—chœur des élèves; Comédie: Le Revers de la médaille, E. Hébert, J. B. Duhamel, D. Desautels, J. B. Jolicœur, A. Benoit, G. Poirier et une bande d'écoliers.

Orchestre:—Vive la Canadienne; Récitation—Le prix d'une bonne action; M. Ernest Hébert. Sword Drill; Captaine A. Benoit. Leaders: MM Champagne et A. Benoit. Mon Drapeau. Adresse. M. E. Hébert. Sortie: Orchestre.

AVIS

Les licences de chiens, de tabac et de chartiers sont dues depuis le premier Courant; avis aux retardataires.

3 juin 1903.

THEO BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

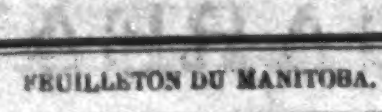


AVIS

Avis est donné qu'application sera faite au Parliament du Canada pendant la Session actuelle pour un acte incorporant une Banque devant être connue sous le nom de la "Pacific Bank of Canada" pour faire les affaires ordinaires d'une Banque.

A. G. MURRAY,
Avocat pour les Requérants
Daté à Toronto 23 Avril, 1903.

FEUILLETON DU MANITOBA.



UN PROFESSEUR INTERESSANT

No. 1

27 octobre 1898.

Nous voici de retour à Paris, heureusement! car il fait un temps épouvantable.

Les vilaines journées apparaissaient déjà quand nous étions encore à la Christinière; aussi, nous n'avons pas attendu la rentrée des chambres pour revenir à Paris.

Je commençais à trouver les heures d'une longueur mortelle. J'avais beau déchiffrer partitions, sonates et le reste, lire des romans anglais pleins de "flirtations," casser des aiguilles sur mon ouvrage de chez Henry, rien n'y faisait. Ce ciel gris, cette pluie qui tombait avec un petit bruit monotone me donnaient le spleen. J'en étais venue à jouer au loto avec les enfants.

Et le plus irritant, c'est que j'avais l'air d'être la seule à m'ennuyer ainsi...Entre deux grosses averses rageuses, Geneviève et Patrice reprenaient leurs courses dans les champs, avec leur Allemande Meta.

Maman se reposait de tous ses invités de l'été, et papa, enfermé dans son cabinet, passait ses journées avec M. Desbarras, son secrétaire, à préparer des discours, des rapports, etc., à répondre à ses électeurs...

Cela m'étonne toujours de voir papa si occupé, car j'entends répéter souvent que les députés n'ont rien à faire...Après tout, ce sont peut-être ceux de la gauche.

Papa, naturellement, est de la droite; il est même un des hommes les plus remarquables de son parti.

Je ne parle pas ainsi parce que je suis sa fille! Le duc de Blancas, M. Saint-Elme, tout le monde dit qu'il est un grand orateur! Les jours où il doit prononcer un discours, maman peut à peine se faire réserver une carte; du reste, elle n'en profite jamais, car l'émotion lui donne toujours la migraine le matin de la séance.

Autrefois, quand Mgr le comte de Paris a été exilé par ces affreux républicains, papa et maman se sont rendus à Eu, et ils y sont restés jusqu'au dernier moment. Ils sont allés en Angleterre aussi quand Monseigneur est mort car papa était, paraît-il, un de ses derniers fidèles!

Aussi, j'ai son portrait dans ma chambre à notre pauvre "Roy," entre ceux de papa et de maman, et puis, autour, ceux de mes meilleures amies, Jeanne Landry et Suzanne de Vignolles, de Geneviève et de Patrice, avec son costume marin, son premier costume d'homme.

Ainsi, je possède près de moi tous ceux que j'aime le plus!

8 novembre.

Si l'on ne s'amusait pas autant l'hiver, serait une saison détestable!

Mais l'on s'amuse!!!

Je ne sais trop, pourtant, si maman se décidera enfin à me laisser sortir, bien que je vienne d'atteindre mes dix-huit ans, aux pêches, comme on dit dans les monologues ...champêtres.

Maman me trouve encore trop jeune pour aller dans le monde, trop enfant...

Tout cela, parce que j'ai le malheur d'être petite: ce n'est pourtant pas ma faute!

Et encore, je ne suis pas si petite qu'on veut bien le dire, surtout quand je ne me trouve pas à côté de maman, qui est très grande, avec une vraie taille de reine: une reine qui aurait une jolie taille!...

...Je viens de m'interrompre pour me regarder dans la glace. Certainement, j'ai grandi depuis six mois; j'arrive maintenant en haut de la statue de Notre-Dame des Victoires qui est sur ma cheminée...et sur un piédestal!...

Et puis, j'ai remarqué en même temps—je puis bien le mettre dans mon journal, puisque personne ne le verra—que je deviens très jolie.

Autrefois j'étais trop mince; mais maintenant ma taille s'est arrondie..., pas trop: juste assez pour être très bien. Autrefois aussi, mes yeux noirs semblaient trop grands pour ma figure, comme si le bon Dieu s'était trompé en me les mettant; aujourd'hui, ils sont à fait tout comme il faut, et ils paraissent toujours si noirs et si brillants, à côté de mes joues roses!

Cet été, il est venu à la Christinière un vieux monsieur très aimable et d'une extrême politesse, de cette vieille politesse française qui disparait de plus en plus, assure grand'mère.

Je l'ai entendu dire un jour à maman, que Diderot semblait m'avoir devinée, quand il écrivait d'une dame du dix huitième siècle: "Son teint fait penser à une feuille de rose tombée dans une jatte de lait!" J'ai trouvé la comparaison très jolie et je me la suis rappelée... A puis, aussi j'étais flattée du compliment!

Il y a une chose, par exemple, que j'ai toujours beaucoup aimée dans ma personne, même quand je me trouvais laide; je veux parler de mes cheveux...Ils sont si charmants! blonds, d'un blond lumineux comme si des rayons de soleil dansaient sans cesse à travers, floconneux, légers, fins. En ce moment, je les relève très haut, "à l'empire," et ils me font un petit chignon délicieux: on dirait une mousse dorée!...

Mais il me semble que je viens de faire là le portrait de mon "moi" extérieur...

Et celui de mon "moi" moral?

Je ne l'essayerai pas, ce serait trop difficile; et puis, une telle confession finirait peut-être par devenir [illegible].

Je puis bien dire pourtant, que je suis un peu...beaucoup!—coquette; un peu ...volontaire; un peu...enfant gâtée! Mais je crois être aussi une honnête petite créature qui voudrait bien se transformer en une personne très sérieuse, mais qui ne se [illegible].

Ah! quand donc [illegible] temps viendra-t-il?

14 novembre.

Je suis fâchée, très fâchée, extrêmement fâchée!!!...

Depuis notre retour, je vivais dans un vrai paradis. Nous ne faisions pas de visites; je ne parle pas de mes stations auprès de Jeanne et de Suzanne, puisque quand je vais chez elles, c'est toujours avec le désir de les trouver...Alors ce ne sont pas de vraies visites!

Nous courions les magasins une chose que j'adore, et maman aussi, bien qu'elle ne veuille pas l'avouer, parce que c'est un goût un peu frivole...Je prévoyais un bon petit hiver charmant, sans classes, sans catéchisme de persévérance. Comme occupations sérieuses, je réservais la musique et la peinture: puisque j'ai dix-huit ans, maman m'aurait peut-être permis d'aller dans un "vrai atelier"—un de ces ateliers où les parents ne vous accompagnent pas—afin de faire la "vraie" peinture.

Au chapitre des distractions, je rêvais quelques soirées...

Nos pas trop! J'aurais été raisonnable; je n'aurais pas demandé de grands bals, pourvu que maman les remplaçât quelquefois par de petits thés...

Hélas! au lieu de voir mes jolies espérances prendre un corps, [illegible]

Nous finissions de déjeuner. Papa avait été dans ses grands jours de distraction.

Il s'était plaint de ce qu'on ne lui servait jamais de tomates farcies, juste au moment où il en mangeait. Si bien qu'au dessert, probablement dans l'intention, il demande à maman d'un air aimable:

—Que comptez-vous faire aujourd'hui, Gabrielle?

Je suis sûre que, dans la sincérité de son âme, rien ne lui était plus égal.

Maman devait penser comme moi, car elle regarde papa avec un petit sourire et lui dit:

—Nous irons, pour la dernière fois, je l'espère, essayer la robe de Paulette.

—Ah!...Et elle est jolie, cette robe? me demande papa, qui, décidément, sortait tout à fait de la politique.

—Oh! charmante! vous la verrez...en drap vieux rouge, très collante; toute garnie de fourrure...Elle me donne si bien l'air d'une demoiselle!

Ah! pauvre demoiselle! pauvre moi qui ne me doutais pas de ce qui allait suivre!

Maman nous avait écoutés en souriant toujours; elle continue:

—Puis j'irai voir Mme de Simiane, à propos de ce cours dont elle m'a parlé pour Paulette.

Je regarde maman, stupéfaite!

—Un cours pour moi!...Oh!...maman!...

J'avais dû parler d'un ton bien désespéré, car papa abandonne son café et reprend:

—Un cours pour Paulette?...Je croyais qu'elle en avait fini avec la science?

Oh! cher papa! qui venait à mon secours.

Mais maman ne se laisse pas troubler pour si peu hélas!

—Je trouve, répond-elle, que cette enfant est encore trop jeune pour ne plus rien faire de sérieux. Elle a bien le temps d'être frivole...D'ailleurs, le cours dont je parle est un cours de littérature qui s'annonce comme devant être très intéressant.

Je sentais ma cause perdue: tout ce que disait maman était si sage!

Papa n'écoutait plus que vaguement; il avait regardé sa montre, et il était l'heure qu'il partît pour la chambre, où il veut toujours être dès le commencement de la séance.

Le duc de Blancas assure que c'est là un goût très rare chez les députés.

Papa s'est levé et a dit à maman:

(A suivre)